Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 MAI 2023 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 137 PORTANT SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 137 intitulé «*Règlement numéro 137 portant sur la démolition d'immeubles*».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 2 MAI à 19 h 30 à la mairie située au 115, rue Saint-Étienne**, à Saint-Damase. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement numéro 137

L'objet de ce règlement est qu'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme RLRQ, c-A-19.1)* une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles notamment sur la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé ;

Veuillez noter que le règlement relatif à la démolition d'immeubles, ne contient pas de dispositions susceptibles à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Saint-Damase
Fière de son histoire

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Avis public*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 797-3341, pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 11e jour du mois d'avril 2023

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière